

Fiche de données de sécurité



Date de révision 22-juin-2017
Version 1

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit MONEPOX® VB PRIMER PART B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur RPM/Belgium N.V.
Industriepark Noord
H. Dunantstraat 11B
B-8700 Tielt
Tel : +32 (0) 51 40 38 01
Fax : +32 (0) 51 40 55 90
Ce numéro de téléphone n'est en service que pendant les heures de bureau.

Pour plus d'informations, contacter : rpm@rpm-belgium.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA
Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	Poison center (BE): +32 70 245 245
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
Finlande	Poison Information Centre (FI):+358 9 471 977
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790 Poison Center Nord: +49 551 19240 (24h available English / German)
Irlande	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964 / + 353 1 8092566
Islande	+354 543 2222
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Luxembourg	112
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Suède	Poisons Information Center (SV):+46 8 33 12 31
Suisse	Poison Center: Tel 145; +41 44 251 51 51
Royaume-Uni	111

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Contient Ethylènediamine, 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants.

3.2 Mélanges

Nom chimique	No.-CE	CAS No.	Weight-%	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	202-013-9	90-72-2	2.5 - 10	Eye Damage 1 (H318) Skin Corr. 1C (H314)	01-2119560597-27-XX XX

				Skin Sens. 1 (H317)	
Ethylènediamine	203-468-6	107-15-3	1 - 2.5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119480383-37-XX XX

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Consulter immédiatement un médecin en cas d'observation de signes d'allergie, en particulier dans les voies respiratoires.
Contact avec la peau	Consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Utilisez un savon doux, si disponible.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau abondant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être

rejetée à l'égout.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Cf. fiche technique.

Scénario d'exposition

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Danemark	Finlande	France
Ethylènediamine 107-15-3		Skin STEL 40 ppm STEL 100 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ S*	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 35 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Islande	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Ethylènediamine 107-15-3		TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm Ceiling: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 30 ppm STEL: 75 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³		
Nom chimique	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Royaume Uni
Ethylènediamine 107-15-3	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 37.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm	S* TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	LLV: 10 ppm LLV: 25 mg/m ³ STV: 15 ppm STV: 35 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	

TWA: pondérée dans le temps
 STEL: Valeur limite à courte terme
 LLV: Valeurs limites d'exposition
 STV: À Court Terme Valeur

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.
Protection des mains Gants en caoutchouc. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues. Tablier en caoutchouc ou en plastique.
Protection respiratoire Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Utiliser un respirateur à air comprimé.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	transparent marron-rouge
Odeur	type amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH	ca. 10.5	
Point de fusion/point de congélation	Sans objet	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 65 °C / 149 °F	
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite d'inflammabilité supérieure		Aucune information disponible
limite d'inflammabilité inférieure		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité		Aucune information disponible
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité, cinématique		Aucune information disponible
Viscosité, dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés comburantes		Aucune information disponible

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV)	COV : 2004/42/IIA(j)(500)<50(A+B)
Densité	ca. 1 g/cm ³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides, Alcools, Agents oxydants, Aldéhydes, Dérivés halogénés des hydrocarbures, Cétones, Cuivre, Alliage de cuivre, hypochlorite de sodium, Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Ammoniac. Acide nitrique.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	23,775.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	18,384.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

- < 1 % du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Ethylènediamine	637 mg/kg (Rat)	= 560 mg/kg (Rabbit)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune information disponible.
Toxicité chronique	Peut entraîner des effets indésirables sur le foie.
Organes cibles	Yeux. Rein. Foie. Système respiratoire. Peau.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

< 1 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Effets écotoxicologiques

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Ethylènediamine	EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 645 mg/L EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 151 mg/L	LC50: 96 h Pimephales promelas 98.6 - 131.6 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 191 - 254 mg/L flow-through LC50: 96 h Pimephales promelas 115.7 mg/L semi-static LC50: 96 h Poecilia reticulata 180 - 560 mg/L semi-static	EC50: 48 h Daphnia magna 17 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	log Pow
Ethylènediamine	-1.221

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes.

Éviter tout rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Autres informations	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

14. Informations relatives au transport

ADR

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

Information sur les législations nationales

Allemagne

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ethylènediamine 107-15-3	RG 49, RG 49bis	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme
NZIoC	-

Légende

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Préparée par RPM Belgium
Regulatory Affairs/Product Safety

Date de révision 22-juin-2017

Remarque sur la révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité